

## PROCES VERBAL DE LAREUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

Le 20 juin 2014 à 19 heures 30 en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code générale des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de BRENS.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mmes LACHIZE Sandrine, LABRY Odile, MEHL Mireille, VAUTARET Virginie, Aurélie CORTINOVIS, Catherine SUSPENE, Mrs PAITA Jean-Marc, BECOT Joël, ARMAND Dominique, GENS Marcel, GIORDANO Alfred, HAISMANN Bernard.

Absents représentés : Mr Yannick BIGOT a donné pouvoir à Jean Marc PAITA  
Lydia BIGOT a donné pouvoir à Marcel GENS.

Absents : MASUREL Jordane

Mr Virginie VAUTARET est élue secrétaire de séance.

Le conseil municipal :

Désigne les délégués du conseil municipal et leurs suppléants en vue de l'élection sénatoriale du 28 septembre 2014

Prend connaissance de l'aménagement du carrefour des RD31 A Et 31B et du cout estimatif de 200 000 € la participation de la commune étant prévue à hauteur de 50 000 €  
Décide de prolonger le cheminement piéton dans l'agglomération et sollicite une subvention au titre des amendes de police pour la réalisation des trottoirs. Le coût estimatif des travaux étant de 29 180 € HT.

Accepte la programmation, par le conseil général de l'AIN, des travaux précités, approuve le projet présenté et décide de déposer un dossier auprès du conseil général de l'Ain pour les travaux concernant le cheminement piétons.

Décide, suite à divers aménagements au sein du personnel, de créer un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe pour une durée hebdomadaire de **11h50 h soit 11.45/35** à compter du 01/09/2014, autorise le Maire à procéder à la vacance de poste

Décide de créer un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion » à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, pour une durée de 6 mois, et autorise le maire à signer la convention à intervenir avec l'Etat, le contrat de travail et toutes pièces afférentes à ce recrutement.

Décide l'achat d'un broyeur pour les services technique pour un cout de 8 200 € HT.

Présente le courrier rédigé par la commission scolaire et envoyé à l'ensemble des familles de l'école.

Le Maire,  
Jean-Marc PAITA